

Du 22 au 27 mars, c'est la 32^{ème} Semaine de la presse et des médias à l'École, organisée par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) ! Pour l'occasion, Les petits citoyens ont proposé à leurs amis de participer à leur hebdo. L'hebdo de la semaine est donc exceptionnel : il a été entièrement écrit par des élèves de l'école Charles Bonafedi à Ajaccio (Corse) et de l'école Simon Bolivar à Paris.

Merci aux élèves et aux enseignants et bonne lecture à toutes et tous !

à la une



Liberté de la presse, liberté d'expression

Tous les jours, certaines personnes dans le métier de la presse (comme journalistes, reporters ou illustrateurs de presse), sont **arrêtées ou battues pour avoir exprimé leurs idées ou point de vue**. Dans aucune région du monde on ne peut accepter les violences faites aux journalistes à cause des pensées des gens. En 2020 dans le monde **50 journalistes ont été tués** et à ce jour ce sont 400 journalistes qui sont emprisonnés selon **Reporters sans frontières** (on l'explique ce qu'est Reporters sans frontières dans le saistu?). En France, le droit de la **liberté d'expression** existe. On a le droit de publier (sur internet, journaux, blogs...) ce qu'on pense mais on doit respecter les personnes. Mais certaines personnes ne sont pas d'accord et peuvent aller loin au point d'aller tuer la personne qui a exprimé une idée ou un dessin caractéristique comme Samuel Paty ou à Charlie Hebdo. La liberté d'expression est essentielle à l'exercice d'autres droits humains. La **liberté de la presse** représente l'une des principales libertés de l'homme. Elle a été inscrite en 1789 dans l'**article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens** qui dit que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement ». Le 10 décembre 1948, l'assemblée générale des Nations Unies écrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que « tout individu a le droit à la liberté d'expression ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses idées et celui de chercher, de recevoir et de répandre sans considérations de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » **La liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux de la démocratie**. En France, sous la troisième République, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse définit les libertés et responsabilités de la presse. Elle impose des règles pour les journalistes avant toute publication, ainsi qu'à l'affichage

public, au colportage (le fait de vendre des journaux en se déplaçant de villages en villages) et à la vente sur la voie publique. Les journalistes et les reporters sont importants, ils nous aident à comprendre comment fonctionne le monde. Ils donnent des informations aux citoyens pour mieux comprendre les guerres, les dangers, la protection de l'environnement à travers les émissions de télévision, les journaux et la radio.

Texte rédigé par Laura, Clara et Fanny, élèves en CM2 à l'école Charles Bonafedi à Ajaccio.

La discut'minute



Les Fakes News

Augustin : Tu sais que le futur vaccin américain contre la COVID aux USA contiendra une puce pour te pister ?

Chiara : Ha ! Ha ! Tu sais que cela, c'est une fake news !

Augustin : Mais, c'est quoi une fake news ?

Chiara : C'est une fausse information que l'on trouve sur les réseaux sociaux. L'information est tellement partagée, beaucoup de monde envoie des « LIKES », alors on croit qu'elle est vraie.

Augustin : Comment tu sais que c'est une fake news ?

Chiara : J'ai vu cette information l'autre jour, ça me paraissait bizarre une puce dans un vaccin. Alors, j'ai demandé à mes parents de m'expliquer comment c'était possible et comme ils ne savaient pas non plus on est allé vérifier sur d'autres sites.

Augustin : Pourquoi des personnes font-elles ça ?

Chiara : Parfois ces personnes veulent te vendre quelque chose, ou bien devenir célèbres ou encore te faire peur pour te faire changer d'avis. Pour celle-là, ils veulent faire peur aux gens qui veulent se faire vacciner car les gens sont inquiets face à cette nouvelle maladie.

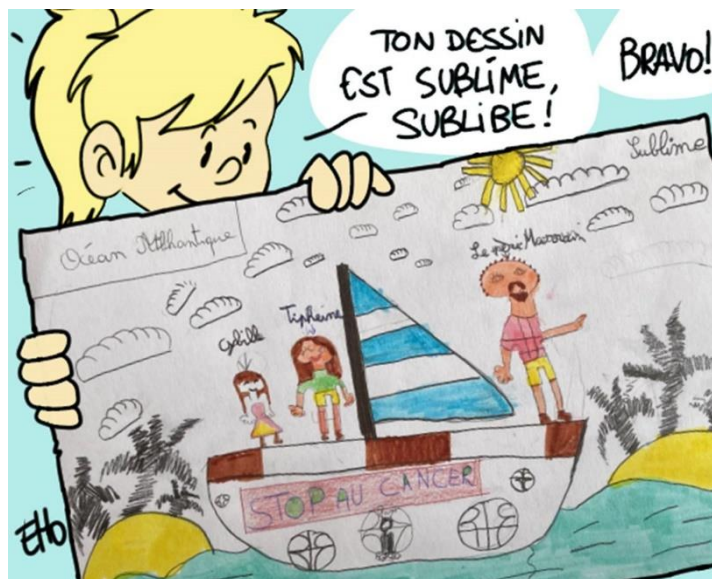
Augustin : Comment faire pour savoir si c'est une fausse information ?

Chiara : Il ne faut pas toujours croire ce que tu vois sur Internet. Il faut faire attention. Il faudrait aller voir une vidéo qui prouve le contraire avec de vrais scientifiques et aller sur des sites de confiance.

Augustin : Comment reconnaître des sites de confiance ?

Chiara : À l'école on nous a dit qu'il y a des sites officiels. On trouve aussi des sites de journaux ou des sites de journalistes qui nous aident à savoir si une information est fausse et si tu ne sais pas, avant de partager, tu peux aussi demander des conseils à des adultes.

Texte rédigé par les élèves de CM2 de l'école Charles Bonafedi à Ajaccio.



La traversée du cœur

Typhaine, étudiante à Vannes, a eu l'idée de traverser l'Atlantique à bord d'un voilier pour les enfants cancéreux des hôpitaux. Sa petite sœur Sybille, atteinte d'un cancer des ganglions est aujourd'hui guérie. Typhaine Pillet, sa sœur Sybille, son père marin et un camarade prirent la mer des Iles Canaries en février 2021 pour arriver en Martinique au début du mois de Mars 2021. Durant ces 3

semaines, ils ont pu communiquer, échanger et partager des moments de joie et de crainte avec les enfants hospitalisés. Ce fut une expérience enrichissante et passionnante qui ne demande qu'à être renouvelée. Le matériel utilisé durant cette traversée a été vendu au profit des hôpitaux de France.

Texte rédigé par les élèves de CM2 de l'école Simon Bolivar à Paris.



Un sauvetage insolite

Près de l'île de Koh Adang, le 2 mars 2021, le bateau Phamonnain Nava 10 prend feu au large des côtes thaïlandaises. Les 8 pêcheurs à bord se sont jetés à l'eau pour échapper à l'incendie. Un navire de la marine, alerté, est venu les secourir. Mais ensuite, un militaire aperçoit au loin, avec son appareil photo, quatre chats blottis contre une poutre de bois. Sans réfléchir, il

saute à l'eau pour les sauver. Il réussit à les ramener un à un sur le navire.

Texte rédigé par les élèves de CM2 de l'école Simon Bolivar à Paris.

Le sais-tu ?



Sais-tu ce qu'est Reporters sans frontières ?

Reporters sans frontières est une Organisation non gouvernementale : cela veut dire que c'est une **grande association** qui agit dans le monde et qui ne dépend pas d'un pays ou d'un gouvernement. Elle a été créée en France en 1985. Elle est aujourd'hui présente dans 14 pays du monde. Son objectif, c'est de **défendre la liberté de la presse et de protéger les journalistes** qui sont en danger dans leur pays à cause de leur métier. Sa devise, c'est : « **sans une presse libre, aucun combat ne peut être entendu** ». C'est grâce à Reporters sans frontières et à d'autres associations que les messages de journalistes du monde entier peuvent être diffusés même quand leur gouvernement le leur interdit.

Le mot de la semaine

Semaine de la presse et des médias à l'école :

c'est un événement qui a lieu chaque année en mars pour parler aux élèves du métier de journaliste et pour rencontrer des professionnels des médias.

Le débat

On parle de la liberté de la presse :

Selon toi, quelles activités peut-on organiser à l'école pendant la Semaine de la presse ?



Un programme
leo lagrange
FÉDÉRATION

ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Copyright © 2020 Les petits citoyens - Tous droits réservés



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !

